

2023/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 13/04/2023 – Délibération n°23.07.06
7.10 – Finances Locales - Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉPÔNE

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle MOTTIN, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Danièle MOTTIN, Nicole DEMAISON, Danièle CLOUARD, Véronique LOURDIN, Nathalie BAUDOIN, Isabelle ROMAIN, Fernande DESRUENNES, Nicole RIZAT, Rose-Aimée MARY,
Monsieur Michel CUTTY

Absents :

Madame Nathalie LEPORT

Absents excusés :

Messieurs Guy MULLER, Patrick JASLIER

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Guy MULLER à Madame Danièle MOTTIN,
Monsieur Patrick JASLIER à Monsieur Michel CUTTY

DATE DE LA CONVOCATION :

28/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 13

Présents 12

Votants 10

DATE D'AFFICHAGE :

28/06/2023

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur BRIEND, Adjoint chargé de recouvrement de la Trésorerie de Mantes-la-Jolie, en vue de l'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 1 233.08 € portant sur les exercices comptables de 2014, 2018, 2019 et 2020 comme suit :

2023/
Commune d'Épône

Conseil d'Administration du 13/04/2023 – Délibération n°23.07.06
7.10 – Finances Locales - Divers

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Numéro de la liste : 6237700033			
2014	T-340	100.88 €	Décédé et demande de renseignement négative
2014	T-598	111.60 €	Décédé et demande de renseignement négative
2014	T-598	729.50 €	Décédé et demande de renseignement négative
2018	T-449	54.60 €	Décédé et demande de renseignement négative
2018	T-528	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-102	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-104	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-153	32.50 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-210	54.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-212	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-314	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2019	T-413	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2020	T-95	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2020	T-213	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2020	T-349	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
2020	T-482	15.00 €	Décédé et demande de renseignement négative
Total		1 233.08 €	

Entendu les explications de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus.

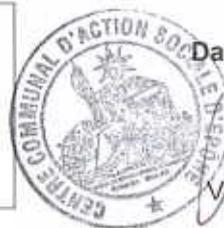
PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au chapitre 65.

CONFIRME que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 11/07/2023
ET publié/affiché le 11/07/2023



Danièle MOTTIN

Vice-Présidente,